

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

29 janvier 2020

---

**DÉMARCHAGE TÉLÉPHONIQUE ET APPELS FRAUDULEUX - (N° 2616)**

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

**AMENDEMENT**

N° 121

présenté par  
M. Viala  
-----**ARTICLE 5**

Après le mot :

« sollicitations »

rédiger ainsi la fin de cet article :

« ayant un lien direct avec l'objet d'un contrat en cours ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise à limiter le démarchage téléphonique aux sollicitations ayant un lien avec un contrat en cours.